

# Près de Vernon Des classes sportives à l'école Jules-Ferry de Saint-Marcel

Pour la rentrée scolaire de septembre 2021, l'école élémentaire Jules-Ferry à Saint-Marcel (Eure) va ouvrir deux classes à option éducation physique et sportive.



En septembre 2021, les élèves de l'école Jules Ferry vont découvrir quatre activités sportives.  
Florian Gambin

L'objectif de ces deux classes sportives au sein de l'établissement scolaire Jules-Ferry à Saint-Marcel (Eure), est de promouvoir la pratique sportive pour les enfants ne pratiquant pas d'activités extrascolaires.

C'est une décision qui a été prise et validée lors du dernier conseil municipal du 12 février 2021. Ceci sous l'impulsion de Christelle Coudreau, adjointe au maire chargée des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse.

[Près de Vernon. Hommage à la bénévoles décédée du club de football de Saint-Marcel](#)

Avec la convention signée entre la commune et l'Éducation nationale, l'établissement scolaire Jules-Ferry va intégrer dans ses classes de CE2, l'option Éducation physique et sportive pour au minimum deux ans.

« Les élèves de CE2 qui découvriront ce programme le poursuivront lors de leur passage en CM1. Il s'agit d'initiation sur une période de deux ans. »

Pas de frais supplémentaires

Ce projet de classes sportives a été lancé par l'ancien maire, Gérard Volpatti, et l'actuelle première adjointe Nelly Colombe. « Le but est de présenter différents sports aux élèves, de manière à permettre aux enfants ne pouvant pas pratiquer d'activités sportives extrascolaires, de découvrir différents sports. »

Pour cette première année, ce sont le karaté, le tennis, le volley-ball et le handball qui vont être découverts par les enfants.

[Près de](#)

Chaque activité sera encadrée par un éducateur de l'association sportive concernée et par le professeur des écoles : « Les intervenants devront être validés par l'Éducation nationale. Nous souhaitons faire appel aux entraîneurs des associations, de manière à ce que les enfants découvrent l'activité avec un spécialiste du sport en question. »

Point important, aucune sélection d'élèves ne sera faite et aucun frais supplémentaires ne sera demandé aux familles : « Les clubs mettront à disposition tout le matériel nécessaire. Cette découverte concerne l'ensemble des élèves de CE2, soit une cinquantaine d'enfants. »

Une liste sportive variable

Cependant, le choix des disciplines sportives n'est pas fixe et peut évoluer au fil des mois : « Peut-être que des entraîneurs ne seront pas disponibles la deuxième année, ou ne souhaiteront pas renouveler l'expérience. Donc, on ne s'interdit pas de faire évoluer la liste. »

Néanmoins, le souhait de la commune est de pérenniser ces classes à option sportive, au-delà de ces deux premières années : « On fera un bilan après la première année,

mais notre volonté est de pouvoir transmettre ce savoir sportif aux enfants ».